

Lofanga ou la culture du partage

Autor(en): **Dieffenbacher, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 45

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-971452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lofanga

ou la culture du partage

PAR CHRISTOPH DIEFFENBACHER
PHOTOS KEYSTONE ET ANDREA BENDER

A Lofanga, île des mers du Sud, les pêcheurs doivent donner une partie de leur pêche aux autres habitants de l'île. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres récifs coralliens, la population en poissons y est encore intacte. Des économistes de Saint-Gall étudient l'impact des règles sociales sur le comportement vis-à-vis de l'environnement.

Des scares, des perches-soleil, des rémoras et des ombres de mer frétilent dans le filet: on trouve des poissons à profusion tout autour de Lofanga, île du Pacifique Sud, appartenant au Royaume de Tonga. Les pêcheurs y sont soumis à un système de taxation qui joue en même temps le rôle d'assurance sociale, d'aide au voisinage et d'impôt écologique et qui répond à la règle suivante: celui qui pêche plus de poissons que ce dont il a besoin pour sa subsistance, doit partager sa pêche avec les autres, par exemple avec les habitants âgés et malades ou les pêcheurs qui ont eu moins de chance. Chaque jour, environ un tiers du produit de leur travail est ainsi remis. Puisque les grandes pêches ne sont pas payantes, ils ménagent les ressources naturelles. Et ce n'est qu'exceptionnellement que les hommes ont le droit de vendre leurs poissons sur un marché,

quand ils ont besoin d'argent pour payer l'essence ou l'école par exemple.

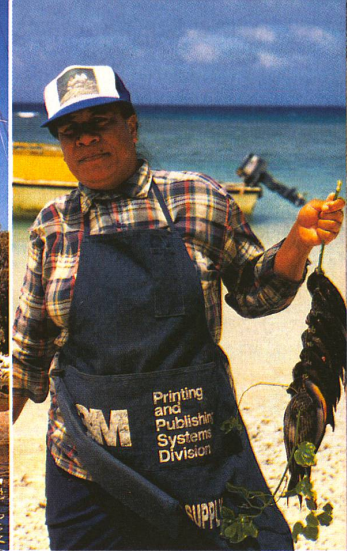
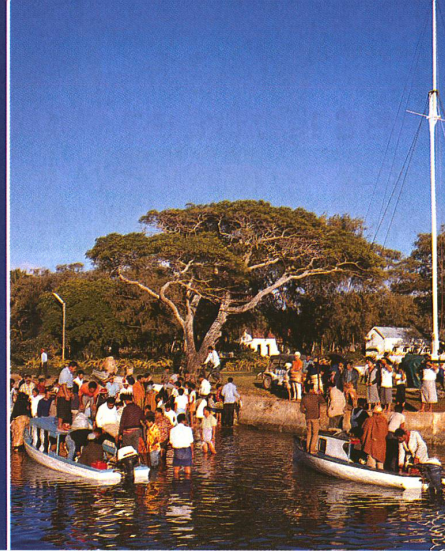
Les pêcheurs de 'Uiha, île voisine un peu plus grande, travaillent à la façon des pays industrialisés. Ils vendent une grande partie de leur pêche sur le marché et certains placent leur argent à la banque pour assurer leur propre contribution de prévoyance vieillesse et maladie. Ils sont ainsi motivés à pêcher une plus grande quantité de poissons que ce dont ils ont besoin pour leur consommation. Par conséquent, les réserves en poissons autour de 'Uiha sont à l'heure actuelle pratiquement épuisées.

E-mail dans les mers du Sud

Les stratégies des pêcheurs des mers du Sud ont été l'objet d'un projet de recherche germano-suisse interdisciplinaire. Depuis le terrain, Andrea Bender, ethnologue allemande, échangeait ses observations par

e-mail avec des économistes de Saint-Gall qui, de leur côté, l'approvisionnaient régulièrement en questions, tout en énonçant de nouvelles hypothèses au sujet de la pêche à Tonga. En liaison avec ce projet, des psychologues allemands ont développé une simulation conflictuelle avec l'environnement. Elle a montré que les ressources sont employées plus durablement lorsque les personnes concernées sont en mesure de se contrôler et de se sanctionner mutuellement.

C'est par «Culture du partage» que les chercheurs de l'Institut de Recherches sur l'Economie et l'Ecologie à l'Université de Saint-Gall, autour du Prof. Ernst Mohr, désignent le système traditionnel de remise des produits qui se solde par une sauvegarde de la ressource «poisson». Les bateaux de pêche de Lofanga ne sortent que tous les deux à trois jours, ceux de 'Uiha cinq fois par semaine.



Vendre sa pêche sur le marché ou partager le surplus avec les autres (à droite, un pêcheur de Lofanga) influe sur les ressources en poissons des îles du royaume de Tonga.

Au-delà de l'avantage écologique, le partage contribue également à répartir les risques entre les pêcheurs et à établir les revenus à un niveau plus égalitaire. Les règles sociales du partage nous sont aussi connues, sous la forme par exemple de l'impôt progressif sur le revenu ou, il y a quelques décennies encore, de l'usage rural cultivé qui consistait à ce que chaque habitant du village reçoive un morceau du porc abattu.

Dans une première phase, les économistes de Saint-Gall ont interprété le système de remise du produit de la pêche à Lofanga comme impôt écologique. «Ce qui est chez nous fortement discuté est connu depuis des siècles déjà dans de nombreuses sociétés traditionnelles en Afrique, en Asie et en Océanie», dit Wolfram Kägi, collaborateur au pro-

jet; les pêcheurs de 'Uiha devaient également partager leur pêche autrefois. «Considéré du point de vue historique, tout porte à croire qu'un impôt écologique mène à plus de prospérité pour tous», ajoute son collègue Rabin-dra Chakraborty. Qui attire l'attention sur l'importance de la période qui s'étale entre l'introduction d'une telle taxation et ses effets (voir l'encadré). Mais, selon les chercheurs, les règles du partage pourraient également freiner le développement d'une société en consolidant l'état effectif de la société ou faire obstacle aux innovations techniques.

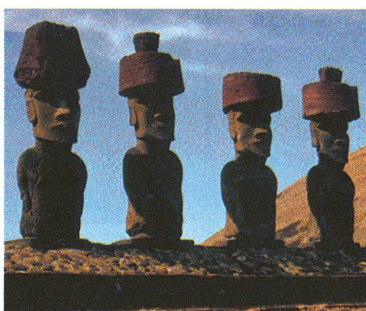
Parallèles étonnants

Il est certain que le système de taxation efficace pour les pêcheurs des mers du Sud ne peut pas être appliqué tel quel aux pays

industrialisés, au fonctionnement bien plus complexe. A la place du contrôle social direct pratiqué sur Lofanga, les impôts écologiques entraînent chez nous des frais administratifs élevés nécessaires au contrôle et à la répartition. Pourtant, de l'avis des économistes, les effets sont pratiquement les mêmes ici que là-bas. «La question primordiale est, dit Chakraborty, la manière dont une société est en mesure de créer des règles culturelles et des systèmes d'encouragement économique motivant à une utilisation précautionnée des ressources naturelles.» A Saint-Gall, on souhaite continuer l'étude de la culture du partage en examinant d'autres sociétés et en s'efforçant de résoudre également le problème au niveau théorique. Loin de Lofanga et de sa profusion en poissons. ■

ÎLE DE PÂQUES

Université Saint-Gall



Derniers vestiges d'une grande culture.

Déclin après une surexploitation du bois

Comment l'exploitation de ressources loin de toutes préoccupations de sauvegarde peut mener au collapsus d'une culture en pleine apogée? Exemple avec l'île de Pâques, située dans la partie sud-orientale de l'Océan Pacifique, célèbre pour ses sculptures en pierre énormes et mystérieuses. Après sa colonisation, vers 400 après J.-C., l'île atteignit vers 1200 son niveau maximal de population, qui fut suivi d'un déclin radical. La cause? La pénurie d'un certain type de palmier dont le bois était utilisé pour construire les bateaux. Elle a causé l'effondrement de l'agriculture et de la pêche et une récession économique.

Par un calcul de simulation, Rabin-dra Chakraborty a examiné comment un impôt écologique aurait pu éviter ce déclin. Sa conclusion: seule une taxe relativement élevée de 50% du produit aurait pu stabiliser à long terme le chiffre de la population. Mais cet impôt écologique aurait dû être introduit dès l'année 850, c'est-à-dire trois siècles et demi avant l'effondrement de l'économie.